



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/162

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 12 avril 2023 de l'entreprise CELIK & FILS sise 7 rue Albert 1er à 83590 - GONFARON et représentée par Monsieur CELIK Firat, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue des Treilles,

Vu l'arrêté n° 193/2020 en date du 13/07/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux en cas d'absence du Maire,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à procéder à la pose d'un échafaudage afin d'effectuer des travaux de rénovation de façade au n° 12 rue Cotte Paille pour le compte de Monsieur WALLACE Emilien, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable du mercredi 19 avril au au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Article 2 :

La sécurisation du chantier sera mise en place, maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 12 avril 2023.

Pour le Maire et par délégation,
Fabienne SCOTTO, 1ère adjointe

